Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260429-26CM11MARS028A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 11 mars 2026

Convocation : 5 mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 mars 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (22) : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - M. Pierre DANIEL - Mme DENOUAL Lydia – M. DUBOIS Jean-Paul - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - Mme JAHIER Maryline – Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PRUNET Florence - Mme amandine REVEL - Mme SABOURDY Véronique M. VERONIQUE Jean-Louis.
Pouvoirs (2) : M. Nicolas GOUSSET ayant donné pouvoir à Madame Florence PRUNET. Mme Pierrette PASQUIER ayant donné à Mme Marlène LE JOSSEC
Absents (3) : M. Alain BIGOT – M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 24
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE
Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_03_028A_TRAVAUX : Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de réparation du Pont de la Ville Chevrier.

En raison d'une erreur maérielle (erreur de frappe, la présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL-2026_03_028A)

Monsieur DUBOIS, Adjoint rappelle que, par délibération prise en date du 23 octobre 2024, la Commune a décidé de procéder à la réparation du pont de la Ville Chevrier pour un montant HT estimé de 72 215.50 €. La commune de Val d'Oust a fait partie des 127 communes du Morbihan éligibles à la campagne du « programme national ponts » ce qui lui a permis de bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et des murs de la voirie communale, réalisé l'APAVE sous le pilotage du CEREMA, établissement public de l'État disposant d'une expertise ancienne et reconnue en voirie et en ouvrages d'art, au service de l'ensemble des collectivités.
À l'issue de la démarche, un carnet de santé du pont due la Ville Chevrier a été présenté mettant en avant un risque pour la sécurité des usagers, nécessitant des mesures de sécurité immédiates (rétrécissement de la chaussée et la limitation du tonnage roulant sur le pont) mais aussi des travaux plus conséquents de réfection.
Le bureau d'études ARTELIA a été choisi pour accompagner la collectivité en qualité de maitre d'oeuvre. Les travaux ont été estimés en phase avant-projet définitif à **72 215.50 € HT.**
En date du 16 janvier 2026, le dossier de consultation pour la réalisation des travaux a été déposé sur la plateforme Megalis. 21 entreprises ont retiré le dossier. 5 entreprises ont remis une offre (la date de remise des offres était fixée au 16 février 2026) :

- Application Travaux Spéciaux – 37510 BALLAN MIRE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260429-26CM11MARS028A-DE

- COLAS – MERDRIGNAC
- GTM OUEST – BREST
- MARC SA - BREST
- NOVELLO - PLOUEDERN

Les offres de prix reçues sont les suivantes :

N°	CANDIDATS	PRIX HT	PRIX Option HT
EL1	ATS	79 384,00	2 907,00
EL2	COLAS	54 333,00	3 870,00
EL3	GTM Ouest	98 359,00	10 290,00
EL4	Marc SA	93 384,00	2 484,03
EL5	Novello	73 196,00	6 249,00

Les critères d'attribution des offres définis sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**40**
2-Valeur technique	**60**
2.1- Moyens humains et matériels alloués à l'opération	*20*
2.2- Méthodologie de réalisation des ouvrages (phasage...)	*20*
2.3 - Organisation du chantier en lien avec son environnement	*20*
2.3.1 - Gestion du chantier et de ses abords (circulations, accessibilité, propreté, stationnement, gestion des déchets)	*10*
2.3.2 - Limitation des nuisances aux riverains	*10*

Au regard de ces critères, les résultats de l'analyse des offres est la suivante :

SANS OPTION

	Pondération	1 - ATS	2 - COLAS	3 - GTM OUEST	4 -Marc SA	5 - Novello
1-Prix des prestations	40%	6,84	10,00	5,52	5,82	7,42
2-Valeur technique	60%	8,67	10,00	9,00	10,00	10,00
TOTAL /6		**7,94**	**10,00**	**7,61**	**8,33**	**8,97**

AVEC OPTION

	Pondération	1 - ATS	2 - COLAS	3 - GTM OUEST	4 -Marc SA	5 - Novello
1-Prix des prestations	40%	7,07	10,00	5,36	6,07	7,33
2-Valeur technique	60%	8,67	10,00	9,00	10,00	10,00
TOTAL /6		**7,94**	**10,00**	**7,61**	**8,33**	**8,97**

L'option concerne l'injection de ciment sur voute .

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil de délibérer afin de :

- **CONFIER** les travaux de réparation du Pont de la Ville Chevrier à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 54 333 € HT soit 65 199.60 € TTC.
- **RETENIR** l'option pour un montant de 3 870 € HT soit 4 644 € TTC sous réserve de connaitre l'intérêt de l'option
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260429-26CM11MARS028A-DE

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'offre correspondante, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 22	Pour : 24	Majorité absolue : 13
Votants : 24	Contre : 0	Suffrages exprimés : 24
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONFIE** les travaux de réparation du Pont de la Ville Chevrier à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 54 333 € HT soit 65 199.60 € TTC
- **RETIENT** l'option pour un montant de 3 870 € HT soit 4 644 € TTC sous réserve de connaitre l'intérêt de l'option.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'offre correspondante, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 12 mars 2026.

Madame Florence PRUNET,
Maire

Mairie de Val d'Oust (Morbihan)

Madame Charlotte LEGUE,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication